

ce pays sans pouvoir l'assujettir. Envahie par les Scythes (1<sup>er</sup> s. av. J.-C.), lentement conquise par les Arabes (VII<sup>e</sup> s.), puis par les Afghans (XII<sup>e</sup> s.), elle passa au pouvoir des Mongols (XIV<sup>e</sup> s.) et se trouvait divisée en mille États rivaux lorsque Vasco de Gama y aborda en 1497. Les Portugais, les Hollandais s'établirent sur les côtes pendant les deux siècles suivants. Puis vinrent les Français et les Anglais. La Bourdonnais et Duplex faillirent donner à la France l'empire de l'Inde, mais les Anglais, plus heureux, nous enlevèrent la plupart de nos possessions (XVIII<sup>e</sup> s.); ils eurent à réprimer une insurrection formidable en 1857, et sont menacés auj. dans leurs possessions par la Russie. Évangélisée au 1<sup>er</sup> s. par l'apôtre St Thomas, au XVI<sup>e</sup> s. par St François Xavier, l'Inde, où règne le bouddhisme, compte environ 1 million de catholiques. (*Carte des Missions catholiques*, V. PL. XXIII.)

**indébrouillable**. adj. 2 g. Qui ne peut être débrouillé.

**indécachetable**. adj. 2 g. Qu'on ne peut décacheter.

**indécemment**. adv. D'une manière indécente.

**indécence**. sf. Vice de ce qui est contre la décence, les bienséances. || Action, parole indécente.

**indécent**, **ente**. adj. Contraire à la décence aux bienséances.

**indéchiffrable**. adj. 2 g. Qu'on ne peut déchiffrer, lire, deviner. || Fig. Difficile à expliquer : *conduite indéchiffrable*.

**indécis**, **ise**. adj. Qui n'est pas décidé, fixe ou distinct : *questions, formes indécises*. || Qui a peine à se déterminer, à prendre une résolution : *homme indécis*.

**indécision**. sf. Caractère, état d'une personne indécise. || SYN. *Indétermination, irrésolution, perplexité*.

**indéclinabilité**. sf. Gram. Caractère des mots indéclinables.

**indéclinable**. adj. 2 g. Gram. Qui ne se décline point. || SYN. *Invariable*.

**indécomposable**. adj. 2 g. Qui ne peut être décomposé.

**indécrottable**. adj. 2 g. Qu'on ne peut décroter. || Fig. Difficile à polir, à corriger.

**indéfectibilité**. sf. Caractère de ce qui est indéfectible.

**indéfectible**. adj. 2 g. (l. in, priv.; *deficere*, manquer.) Qui ne peut défailir, manquer.

**indéfendable**. adj. 2 g. Qui ne saurait être défendu : *cause indéfendable*.

**indéfini**, **ie**. adj. Qui est sans limite assignable ou connue. || Gram. Qui exprime une idée générale, indéterminée : *on, quelque, qui-conque, aucun, nul, certain* sont des mots indéfinis. || *Prédit ou passé indéfini*, temps de l'indicatif qui marque une action faite à une époque indéterminée ; ex. : *j'ai vu*.

**indéfiniment**. adv. D'une manière indéfinie. || Gram. Dans un sens indéfini.

**indéfinissable**. adj. 2 g. Qu'on ne saurait définir. || Qu'on ne peut s'expliquer, comprendre : *mot, personne indéfinissable*.

**indéfrichable**. adj. 2 g. Impossible, difficile à défricher.

**indéhiscence**. sf. Bot. État de ce qui est indéhiscant.

**indéhiscant**, **ente**. adj. Bot. Qui ne s'ouvre pas naturellement à la maturité.

**indé ire**. loc. lat. *De là les haines*.

**indélébile**. adj. 2 g. Qu'on ne saurait ôter, faire disparaître. || SYN. *Ineffaçable*.

**indélébilité**. sf. Caractère de ce qui est indélébile.

**indélibéré**, **ée**. adj. Fait sans délibération, sans réflexion. || SYN. *Irréfléchi*.

**indélicat**, **ate**. adj. Qui manque de délicatesse.

**indélicatement**. adv. Sans délicatesse.

**indélicatesse**. sf. Manque de délicatesse, de ménagements. || Procédé indélicat, grossier.

**indemne**. adj. 2 g. [dèm-n'] (l. in, priv.; *damnum*, dommage.) *Jurispr.* Qui n'a pas éprouvé de perte ; indemnié.

**indemniser**. [dam-ni.] va. Compenser un dommage, des pertes.

**indemnité**. [dam-ni.] sf. Ce qui est donné en compensation d'un tort causé. || SYN. *Dédommagement*. || *Bill d'indemnité*, acte par lequel un ministre anglais est absous d'une mesure non légale, mais profitable à la patrie.

**indéniable**. adj. 2 g. Qu'on ne peut dénier.

**indépendamment**. adv. D'une manière indépendante. || Sans égard, sans relation à. || Outre, par-dessus.

**indépendance**. sf. État d'une personne, d'une nation indépendante.

**indépendant**, **ante**. adj. et s. Qui ne tient à rien ni à personne par un lien de sujétion. || Qui aime l'indépendance. || Qui n'a point de rapport, de relation avec : *cela est indépendant de la question*. || SYN. *Libre*.

**indéracinable**. adj. 2 g. Qu'on ne peut déraciner : *préjugés indéracinables*.

**indescriptible**. adj. 2 g. Qui ne peut être décrit, exprimé.

**indestructibilité**. sf. Caractère de ce qui est indestructible.

**indestructible**. adj. 2 g. Qui ne peut être détruit.

**indéterminable**. adj. 2 g. Qui ne peut être déterminé.

**indétermination**. sf. Manque de volonté. || SYN. *Irrésolution, indécision*.

**indéterminé**, **ée**. adj. Qui n'est pas déterminé, fixé : *espace indéterminé*. || Qui manque de volonté. || SYN. *Vague, indécis, irrésolu*.

**indéterminément**. adv. D'une manière indéterminée.

**indévoit**, **ote**. adj. et s. Qui n'a point de dévotion. || Qui marque l'indévoion.

**indévoitement**. adv. D'une manière indévoite.

**indévotion**. sf. Manque de dévotion.

**index**. sm. (m. l. qui *indique*.) Table des matières d'un livre, surtout d'un livre latin. || Catalogue des livres dont le saint-siège défend la lecture comme contraire au dogme ou à la morale. || *Mettre à l'index*, défendre l'usage d'une chose, l'interdire. || *Congrégation de l'Index*, à Rome, composée de cardinaux et de théologiens chargés de signaler les livres contraires à la foi ou aux mœurs ; créée (1565) par St Pie V. || Doigt de la main le plus près du ponce, qui sert à indiquer.

**Indiana**. Un des États-Unis de l'Amérique dont la frontière N. touche le lac Michigan ; 2 192 000 h. Capit. : Indianapolis, 165 400 h.

**Indibilis**. Chef espagnol, tour à tour allié des Romains et des Carthaginois, fut vaincu et tué par les lieutenants de Scipion, 205 av. J.-C.

**indicateur**, **trice**. adj. et s. Qui indique, qui fait connaître. || SM. Livret qui sert de guide au public : *indicateur des chemins de fer*. || ADJ. et SM. L'index de la main.

**indicatif**, **ive**. adj. Qui indique : *signe indicatif*. || SM. Mode des verbes qui exprime d'une manière positive l'état ou l'action.

**indication**. sf. Action d'indiquer. || Renseignement, indice : *indication fautive*.

**indice**. sm. Signe apparent et probable qu'une chose existe : *les indices d'un crime*.